

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200890761
Date : 27 février 2025 13:30:00
Pièces jointes : [Document, 452 rue Notre Dame.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 février dernier, concernant le 452, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Montréal

Version du 07 juin 2013

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-08-12	Heure d'arrivée : 12 h 06	Heure de départ : 13 h 06
Inspecteur : Marie-Pier Marchand	Accompagné de : -----	

N° intervention : 300830869	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7422-06-01-00260-01	N° du rapport d'inspection : 401063199
N° demande : 200279042	Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : Vérifier les installations de la piscine et du spa.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Château Vieux-Montréal	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2143878	Type de lieu : hébergement et restauration
Localisation du lieu inspecté : 452, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C8	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,5110181574 -73,5518208740	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
157238 Canada inc.	propriétaire	500, place d'Armes Bureau 2400 Montréal (Québec) H2Y 2W2	Y2105438

Conditions météo

Soleil

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Monique Beausoleil	Direction de la santé publique	514 528-2400 poste 3229
Anne-Stéphanie Terlaud	Gestionnaire des lieux	
Pierre Pilon	Direction de la santé publique	
Catherien Dae	Direction de la santé publique, Montérégie	
Jiung-Xing Liu	Stagiaire, Direction santé publique	

Mode d'identification

But expliqué :	☒ oui	☐ non	☐ s. o.
Mode d'identification :	☒ verbale	☐ preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : personnes rencontrées			

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ oui	☐ non	☒ s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marie-Pier Marchand avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L16 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\marma10\7422-06-01-0026001\2013-08-12	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf -----.	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☐ Carte		
☒ Autre		contrat de location

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : ☐ oui ☐ non ☐ s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : ☐ oui ☐ non ☐ s. o.			

2. Mise en contexte (facultatif)

La Direction de la Santé Publique m'informe qu'il y aurait plusieurs personnes atteintes de la fièvre du Pontiac, un cas léger de légionellose. Toutes les personnes infectées ont séjourné au Château du Vieux-Montréal, où il y a une piscine et un spa. Une rencontre a lieu sur place entre la Direction de la Santé Publique et la gestionnaire des lieux. Cette inspection a pour but de vérifier les analyses effectuées sur l'eau de la piscine et du spa et vérifier les améliorations possibles à entreprendre.

3. Description de l'inspection

- Le Château du Vieux-Montréal est une ancienne église qui a été modifiée pour devenir une résidence. Le propriétaire des lieux loue les lieux. Dans un mois, la quantité de clients varie. Il peut y avoir entre 20 personnes et 750 personnes par mois qui fréquentent les lieux.
- La piscine et le spa ont été vidés et nettoyés le jeudi 8 août 2013. Après le remplissage, un traitement-choc a été fait.
- La semaine dernière, la gestionnaire des lieux a fait appel à des spécialistes pour une vérification et un nettoyage des conduits de ventilation.
- Les pommeaux de douche ont été nettoyés et il y a eu reprogrammation de l'appareil servant à contrôler l'humidité.
- La piscine et le spa sont un à côté de l'autre, mais il n'y a aucune connexion entre l'eau des deux bassins.
- L'eau de la piscine est maintenue à 20°C et l'eau du spa à 30°C.
- Le spa peut accueillir de 3 à 5 personnes et la piscine de 5 à 7 personnes.
- Le désinfectant utilisé est du chlore. Le dosage du chlore se fait manuellement entre chaque réservation. Suite aux événements, un flotteur à chlore a été acheté.
- Le pH et le chlore sont prélevés avant l'arrivée des clients et après leur départ à l'aide de bandelettes qui changent de couleur. Les données ne sont pas consignées dans un registre.
- Des échantillons d'eau sont apportés chez Club Piscine pour une vérification de la qualité de l'eau.
- Aucune analyse bactériologique et de la turbidité de l'eau de la piscine et du spa n'est effectuée.
- La piscine et le spa ont chacun un filtre à sable (photo #1) et un thermostat (photo #3). Les filtres sont nettoyés aux trois mois. Il y a aussi un chlorinateur, un appareil servant à mettre le chlore.
- Le personnel des lieux n'a pas été malade.
- La Direction de la santé publique a pris un échantillon d'eau du spa pour tester la légionellose, le chlore et le pH.
- Les personnes affectées continuent de suivre des analyses. Nous n'avons pas encore les résultats.

4. Conclusion

- Il n'y a pas d'analyse microbiologique et de turbidité effectuées.
- Aucun registre n'est tenu.
- La Direction de la santé publique a pris des échantillons de l'eau du spa.
- Nous n'avons pas encore les résultats des analyses que les personnes affectées ont fait.

5. Recommandations

- Obtenir les résultats des échantillons d'eau pris dans le spa.
- Obtenir les résultats des analyses médicales.
- Envoyer un avis de non-conformité en vertu des articles 9, 10 et 20 du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.
- Faire un suivi du dossier.

Rédigé par : Marie-Pier Marchand

Date de rédaction : 16 août 2013

Signature :

*Marie-Pier Marchand***6. Vérification du rapport d'inspection**Approuvé par : Michel Léonard *Astérid Delmotte*

Fonction : Coordonnateur

Signature :

Astérid Delmotte

Date :

19 août 2013

Commentaires :

OK pour ANC

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN8713.JPG

Description :
Filtre au sable.



Photo no : 2

Fichier : DSCN8714.JPG

Description :
Chlorinateur.



Photo no : 3

Fichier : DSCN8715.JPG

Description :
Thermostat.



Montréal, le 20 août 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

157238 Canada inc.
500, place d'Armes
Bureau 2400
Montréal (Québec) H2Y 2W2

N/Réf. : 7422-06-01-00260-01
401063310

**Objet : Suivi de la qualité de l'eau de la piscine et du spa situés au
452, rue Notre-Dame Est à Montréal**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 12 août 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir prélevé des échantillons d'eau, aux fréquences prescrites, à des fins d'analyse des paramètres physico-chimiques suivants : alcalinité, désinfectant résiduel, chloramines, pH, limpidité et température de l'eau.
Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 9
- Ne pas avoir prélevé des échantillons pour l'analyse bactériologique ainsi que pour la turbidité pour la piscine et le spa aux fréquences prescrites, à savoir une fois par mois.
Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 10
- Ne pas avoir tenu le registre contenant les renseignements prescrits, à savoir les résultats des contrôles effectués, l'identification du bassin, la date à laquelle les contrôles ont été effectués, le nom des personnes ayant effectué les contrôles, les coordonnées du responsable du bassin, le nombre total de baigneurs au courant de la

...2

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-1990
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>
Courriel : montreal@mddefp.gouv.qc.ca

♻ Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

journée ainsi que tout renseignement relatif à des accidents.

Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 20

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

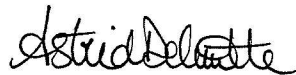
Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec madame Marie-Pier Marchand au numéro de téléphone 514 873-3636, poste 232 ou à l'adresse courriel : marie-pier.marchand@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AD/mpm



Astrid Delmotte
Coordonnatrice par intérim